

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 18/10/2012**

L'an deux mille douze,  
Le Dix-huit Octobre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 10 octobre 2012,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de  
Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	02

Nombre de conseillers absents :

**Étaient présents** : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, M. CABART Jean-Claude  
Mme AUBRY Christine, MM. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe,  
Mme FONTANIVE Marzéna, M. PETRICIG Jean-Michel, M. PIERRARD Didier, Mme SAINT  
PIERRE Valérie, M. DOUBLET Francis, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney

**Absents** :

**Absents excusés** : M. GIRARD Pascal et M. EL KHIDER Mustapha.

**Pouvoirs** : M. LALLOUETTE Joël à M. PETRICIG Jeannot, Mme WINISDOERFFER Inès  
à Mme GUERIN Denise, Mme BLOT Laura à Mme AUBRY Christine.

**Secrétaire** : M. ANGO Jacques-Vianney

Affiché le : 23/10/2012.

**OBJET : LOGEMENT COMMUNAL sis Espace Jules FERRY : demande  
d'un chauffé eau électrique.  
N° 12/94**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que Mme FONTANIVE Liliane occupe le logement de type III sis Espace  
Jules FERRY depuis le 01/08/2012.

Considérant que ce logement est équipé d'un chauffé eau à gaz qui fonctionne  
parfaitement.

Considérant cependant que Mme FONTANIVE Liliane souhaite le changer et installer  
à la place un chauffé eau électrique,

Considérant que Mme FONTANIVE Liliane souhaite également que, soit :

- la commune prenne en charge financièrement le remplacement du chauffé eau au gaz  
par un chauffé eau électrique, soit

- la commune procède à une diminution de son loyer fixé actuellement à 207,65€

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par vote suivant :

- 9 « oppositions »
- 5 « abstentions »

**REFUSE :**

- de prendre en charge la facture du chauffage électrique,
- de prendre en charge quelques loyers.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,

Le Maire

Denise GUERIN.